



"The more I say" : un concours en anglais pour les collégiens

publié le 15/03/2023

Descriptif :

Un concours de production linguistique pour encourager une pratique créative et exigeante de l'anglais au collège.

Sommaire :

- Objectifs du concours
- Public visé
- Contenu pédagogique des productions
- Modalités du concours
- Critères de réussite
- Documents complémentaires



● Objectifs du concours

Dans le cadre de la huitième édition de la **semaine des langues** (du lundi 27 mars au samedi 1er avril 2023) et conformément à l'annonce faite dans la [circulaire du 12 décembre 2022](#) (relative à « L'enseignement de l'anglais et des langues vivantes étrangères tout au long de la scolarité obligatoire »), le ministère de l'Education nationale lance un **concours de production linguistique en anglais**, à la fois **ludique** et **vecteur d'excellence**, pour encourager une **pratique créative et exigeante** de cette langue au **collège**.

Ce concours anglais s'intitule : « The more I say » et s'adresse à toutes les classes de la 6e à la 3e, LV1 et LV2 anglais.

Les productions proposées dans le cadre du concours s'inscrivent dans la thématique de cette semaine des langues : « *L'important c'est de communiquer !* »

Le cahier des charges présente le **calendrier** et les **modalités d'organisation** du concours. En annexe 2 de ce cahier des charges vous trouverez le document à communiquer avec chacune des productions transmises. Chaque production devra être accompagnée de **l'annexe 2** et de **l'autorisation de captation et d'utilisation de l'image et de la voix**.

Les productions devront être renvoyées avant le 10 mai 2023 par un lien File Sender communiqué à Mme [Sylvie Luyer-Tanet](#), IA-IPR de LVE anglais référente du Plan Langues Vivantes ; la sélection sera opérée sous le contrôle

de l'équipe des IA-IPR d'anglais.

● Public visé

Le concours s'adresse à toutes les classes de la **6ème à la 3ème, LV1 et LV2 anglais**, à **toute typologie d'établissements** et de **territoires** et **tout profil de classes et de dispositifs**.

● Contenu pédagogique des productions

○ Une production orale, écrite ou mixte en anglais en lien avec la thématique annuelle de la semaine des langues.

○ Type de support :

- pour les **productions écrites** :
 - ▶ 2 pages maximum (10000 signes espaces compris maximum) ;
- pour les **productions audio** :
 - ▶ 3 minutes maximum ;
 - ▶ format MP3.
- pour les **productions vidéo** :
 - ▶ 3 minutes maximum ;
 - ▶ format MP4 ;
 - ▶ image au format paysage.

○ Participation individuelle ou collective.

● Modalités du concours

- Un concours coordonné à l'échelle académique par les référents plan langues vivantes, en lien avec les référents semaine des langues.
- Une sélection de 4 projets par académie tenant compte obligatoirement des deux critères de production (orale et écrite), de la diversité des territoires et de la typologie des établissements.
- La sélection académique est organisée selon des modalités définies par la rectrice ou le recteur.
- Une transmission à la direction générale de l'enseignement scolaire, qui organise un jury national et sélectionne 4 lauréats nationaux. Le comité de sélection national, avec la participation du collège langues vivantes étrangères du Conseil supérieur des langues, se réunira en fin d'année scolaire 2023, pour une annonce des résultats aux académies avant les vacances scolaires d'été.
- Les prix sont remis lors d'une cérémonie nationale organisée par le ministère avant les vacances scolaires d'été.

● Critères de réussite

- **Richesse de la langue** et **qualité linguistique**
- **Pertinence culturelle / Ancrage culturel**
- **Engagement** de l'élève/des élèves
- **Originalité** de la production en cohérence avec la thématique « *L'important c'est de communiquer* »

● Documents complémentaires

- Cahier des charges :

 [concours_anglais_2023_cahier_des_charges](#) (PDF de 747.6 ko)

- Autorisation de captation de l'image et de la voix - mineur :

 [autorisation-captation-utilisation-image-voix-mineur](#) (Word de 71 ko)

- Autorisation de captation de l'image et de la voix - majeur :

 [autorisation-captation-utilisation-image-voix-majeur](#) (Word de

